



Pays de Bière Escrime Club 77
vous invite à son
**2^{ème} «TOURNOI d'ÉPÉE
du PAYS DE BIERE»**
CDE77 - Challenge de l'Avenir Épée 2016
Samedi 2 avril 2016

Salle Cottereau
Route de Fontainebleau
77930 CHAILLY-EN-BIERE
smfreyermuth@yahoo.fr

RÈGLEMENT

Le Tournoi se déroule à l'épée électrique.

1. Horaires :

14h00 : catégories Pupilles - Pupillettes - Benjamins - Benjamines

14h30 : catégories Minimes F/G

Les inscriptions seront closes **15 minutes plus tard**.

2. Formule :

1 tour de poule sans éliminés suivi d'un tableau d'élimination directe. La 3^e place ne sera pas tirée.

3. Catégories :

Pupilles-Pupillettes nés en 2006-2005

Benjamins- Benjamines nés en 2004-2003

Minimes Filles et Garçons nés en 2002-2001

4. Armes :

Pupilles-Pupillettes : épée électrique lame 2 poignée droite

Benjamins- Benjamines : épée électrique lame 2 poignée droite

Minimes : épée électrique lame 5

5. Tenues :

Tenue 350 N, sous-cuirasse 350 N, 800 N pour les minimes et vétérans. Normes officielles FFE.

6. Inscriptions :

Au plus tard le **jeudi 31 mars 2016 à 23h59**, en ligne sur le site de la FFE, rubrique compétition www.escrime-ffe.fr . Aucune inscription sur place.

7. Droits d'engagement :

Les droits d'engagement à régler sur place :

8€ pour les pupilles et les benjamin(e)s.

10€ pour les minimes

8. Arbitrage :

Les clubs doivent présenter 1 arbitre à partir de 4 tireurs engagés.

Les arbitres seront indemnisés selon les barèmes en vigueur sur le département et en fonction de leur diplôme (présentation de la carte d'arbitre, maximum arbitre régional).

9. Récompenses :

Aux 4 premiers de chaque catégorie.

10. Directoire technique :

Le directoire technique sera seul habilité à étudier les recours et à trancher les cas litigieux. Sa décision sera sans appel sur le lieu de la compétition.

11. Divers :

Vieinoiseries, boissons et friandises seront en vente au buffet.

Le PAYS DE BIERE Escrime Club 77, organisateur du tournoi se réserve le droit d'apporter les aménagements nécessaires au bon déroulement de l'épreuve.

L'accès aux pistes est exclusivement réservé aux tireurs, arbitres, Maîtres d'Armes dans un but uniquement pédagogique et aux organisateurs.

Les tireurs participent à l'épreuve sous leur propre responsabilité, conformément au chapitre V du règlement intérieur de la F.F.E. L'engagement entraîne l'approbation du présent règlement.

Le « TOURNOI d'ÉPÉE du Pays de Bière » est organisé avec la collaboration du Comité Départemental 77, du Service des Sports et des Services Techniques de la Ville de CHAILLY-en-BIERE.

